Courons Ensemble
-
Règlement

BIENVENUE À LA COURSE COURRONS ENSEMBLE

OTB, association à but non lucratif, représentée par Monsieur Erven Léon son président, et domiciliée au 1C-1D, Avenue de la Belle Fontaine, 35510 Cesson Sévigné, vous remercie et vous félicite pour votre engagement en soutien de l'accessibilité. Cet évènement sportif est l'occasion de nous rassembler, acteurs du tourisme de Bretagne, autour d'une cause commune ! Ce document a pour but de vous présenter les règles de cette course.

LE RÈGLEMENT

1 Lieu, date, et nature de la compétition

Courons ensemble est une course à pied, gratuite et sans obligation de participation, dont le but est de parcourir un maximum de kilomètres pour soutenir une association locale. C'est une course numérique, c'est à dire que chaque participant est libre de courir où il le souhaite. Il faudra seulement pouvoir prouver le nombre de kilomètres parcourus grâce à une application de running, et soumettre les résultats sur la plateforme NextRun, sur la page web de la course.
La course aura lieu sur une période d'une semaine, du 9 au 16 avril 2025 inclus, pour laisser le temps à un maximum de participants d'effectuer leur course.
Le minimum de kilomètres à parcourir par participant est de deux kilomètres.
L'office de tourisme ayant réalisé le plus de kilomètres au total remportera la course. Plusieurs courses peuvent être effectuées par les participants.

2 Organisateur

La Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne est l'organisateur de la course Courons Ensemble, en partenariat avec la plateforme de gestion NextRun.
En cas de besoin, vous pouvez contacter Maëlle Caule, coordinatrice de la course. Nous vous mettons également à disposition les coordonnées de sa responsable Orianne Guérin, ainsi, celles de Mélissa Furic, chargée de communication et de projet à OTB. Vous trouverez ces informations en bas du document. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.
Pour plus de renseignements, vous pouvez également consulter notre page événement NextRun : https://www.nextrun.fr/course/inscriptions-avis/sport/4528/courons-ensemble-pour-l-accessibilite/2025

Courrons Ensemble
-
Règlement

3 Conditions de participation

1. Seuls les offices de tourisme bretons ainsi que leurs salariés pourront participer à la course
2. Chaque direction d'office de tourisme inscrira ses participants
3. Chaque office de tourisme doit sélectionner une association locale en lien avec le handicap à soutenir pendant la course
4. Si un office ne parvient pas à trouver une association en lien avec le handicap à soutenir, il autorise OTB à sélectionner une association à sa place dans le cas ou cet office de Tourisme gagnerait.
5. Pour qu'un résultat soit comptabilisé, il faudra télécharger la feuille de route de la course réalisée, et la soumettre sur la plateforme NextRun. Exemple de feuilles de routes :

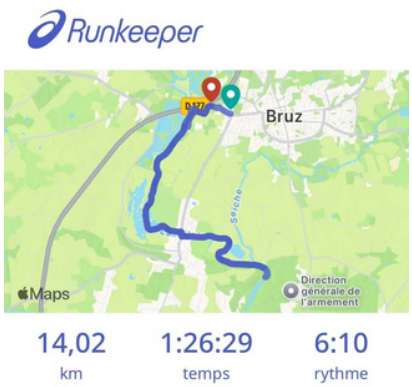

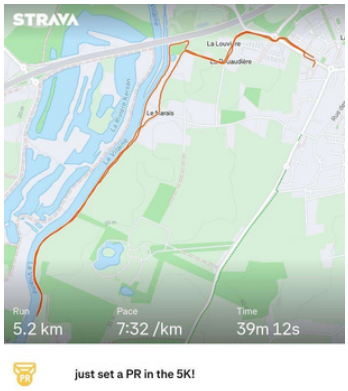

Les résultats seront à soumettre individuellement par chaque participant
6. Les inscriptions se fermeront le 8 avril 2025 à 17h.

4 Classement et Récompense

Deux paramètres seront pris en compte pour le classement et la récompense des gagnants :

- Le cumul de km effectués par les participants au sein d'un même office de tourisme
- Le nombre de km parcourus par l'ensemble des participants sur toute la Bretagne

La récompense sera attribuée à l'association sélectionnée par l'office de Tourisme ayant parcouru le plus de km en moyenne par ses salariés.
Le montant de la récompense augmentera en fonction du nombre de km parcourus au total, par l'ensemble des participants sur le territoire breton.

5 Sécurité et soins

Puisqu'il s'agit d'une course numérique la sécurité est de la responsabilité de chaque participant. La Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne ne sera pas tenue responsable en cas d'accident. La FFA propose, avec le Parcours de Prévention Santé, un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs.
Nous vous mettons à disposition le lien vers ce dispositif : https://pps.athle.fr/

Courrons Ensemble
-
Règlement

6 Droit à l'image

Nous invitons chaque office de tourisme ainsi que chaque participant à communiquer un maximum sur l'évènement à l'échelle de leur territoire. En participant à la course, vous acceptez que la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne relaye votre communication sur ses canaux de diffusion. A ce titre, merci de nous renvoyer la dernière page de ce document complétée et signée pour chaque personne prise en photo à des fins de communication autour de l'événement par OTB

7 Annulation et Force majeure

En cas de force majeure, OTB pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation.

8 Règlement

Le présent règles est régi par le droit français.
Tout litige concernant la validité, l'interprétation ou la validation du présent règlement sera, à défaut d'accord amiable, porté devant les tribunaux compétents de Rennes.

Fait à Rennes, le 21/03/2025

Maëlle **CAULE**

Assistante tourisme & handicap

06 85 16 57 03

maelle@otb.bzh

Mélissa **Furic**

Chargée de communication et de projets

06 71 80 14 08

melissa@otb.bzh

Orianne **Guérin**

Responsable Tourisme pour tous

06 47 27 59 11

orianne@otb.bzh

Courrons Ensemble
-
Attestation de droit à l'image

ATTESTATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné(e),
Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : ___ / ___ / _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____
Email : _____

Autorise la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne à capter, reproduire et diffuser mon image dans le cadre de la course "Courrons Ensemble pour le Handicap", organisée du 9 au 16 avril 2025.

Modalités d'utilisation de l'image :

- Les photos et vidéos prises pendant l'événement pourront être utilisées sur les supports de communication suivants :
  - Site internet et réseaux sociaux de la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne
  - Supports de promotion (brochures, affiches, communiqués de presse, vidéos institutionnelles, etc.)
  - Médias partenaires et articles de presse
- Cette autorisation est consentie à titre gratuit et sans limite de durée pour une utilisation dans le cadre strict de la promotion de l'événement et des actions de la Fédération des Offices de Tourisme de Bretagne.

Je reconnais avoir pris connaissance de mes droits et du fait que mon image ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus.

Fait à : _____
Le : ___ / ___ / _____
Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" :